Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20250604-DCM-20250604-1-DE
Date de télétransmission : 05/06/2025
Date de réception préfecture : 05/06/2025

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la délibération **34**

Séance du 4 juin 2025
Liste des délibérations publiée le 12 juin 2025
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
Présidente : Mme Véronique SARSELLI
Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,
Directeur général des services

OBJET

1

Tarifs 2026 de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à M. ESCOFFIER pour le rapport n°1), FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT (pouvoir à Mme MAMASSIAN pour le rapport n°1),

Membres excusés : Mmes et MM. NOVENT (pouvoir à Mme MOUSSA), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), KOWALSKI (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), M. de PARDIEU.

Madame BAZAILLE, Première Adjointe au Maire, explique que le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-16, définit le cadre dans lequel la commune est autorisée à instaurer une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), puis à en fixer les tarifs annuellement.

Les catégories de TLPE sont les suivantes :

- supports publicitaires : dispositifs, panneaux, cadre publicitaire, susceptible de contenir une publicité,
  - non numériques
  - numériques
- pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée,
  - non numériques
  - numériques
- enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Conformément à l'article 100 de la LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, la déclaration doit être effectuée dans les deux mois qui suivent l'installation, le remplacement ou la suppression de tout support publicitaire. L'exploitant du support publicitaire n'est pas tenu à une déclaration annuelle mais à une déclaration en cas de changement/modification de ses installations.

Le recouvrement de la taxe est opéré à compter du 1er septembre de l'année d'imposition sur la base des déclarations intervenues au plus tard le 30 juin de la même année.

Il est également rappelé qu'en application des dispositions légales en vigueur, les surfaces taxables sont arrondies au dixième de m², les fractions de m² inférieures à 0,05 m² étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 m² étant comptées pour 0,1 m².

La délibération du 2 octobre 2008 institue la TLPE ainsi que les exonérations suivantes :

- pour les enseignes d'une surface cumulée totale inférieure ou égale à 12 m² ;
- pour les pré-enseignes d'une surface cumulée totale inférieure ou égale à 1,5 m²

Il est proposé d'augmenter de 2 % les tarifs relatifs à la TLPE pour l'exercice 2026 par rapport aux tarifs de 2025, tels qu'inscrits dans le tableau de tarification ci-après. Ces tarifs restent en deçà des plafonds définis par l'État.

			Tarifs TLPE Sainte-Foy-lès-Lyon	
			Tarifs 2025	Tarifs 2026
Publicité	Non numérique	< ou = à 50 m²	21,22 €	21,64 €
		> à 50 m²	42,43 €	43,28 €
	Numérique	< ou = à 50 m²	63,65 €	64,92 €
		> à 50 m²	127,30 €	129,85 €
Pré-enseigne	Non numérique	< ou = à 1,5 m²	0,00 €	0,00 €
		> à 1,5 m² et < ou = 50 m²	21,22 €	21,64 €
		> à 50 m²	21,22 €	21,64 €
	Numérique	< ou = à 1,5 m²	0,00 €	0,00 €
		> à 1,5 m² et < ou = 50 m²	63,65 €	64,92 €
		> à 50 m²	63,65 €	64,92 €
Enseigne		< ou = à 12 m²	0,00 €	0,00 €
		> à 12 m² et < ou = 50 m²	42,43 €	43,28 €
		> à 50 m²	84,86 €	86,56 €

(*) pour les supports non numériques susceptibles de montrer plusieurs affiches successives, les tarifs sont multipliés par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le dispositif.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- FIXER les tarifs de la TLPE 2026 tels qu'inscrits ci-dessus, avec une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs 2025.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
FIXE les tarifs de la TLPE 2026 tels qu'inscrits ci-dessus, avec une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de Ste-FOY-lès-LYON (Rhône)

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 5 Juin 2025